



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2018

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the November 7, 2018 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 45.

Having noticed there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:45 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Simon Joubarne & Kay Kerman (conseillers / Councillors) ~
Anne Bursey ~ George Claydon ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ Richard Wallace ~
Michel Beaulne & Nicolas Falardeau (employées municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Benoit Delage ~ Bruce Macdonald ~ Carrie Wallace
Maria Elena Isaza & Hélène Cyr (employées municipaux / Municipal Officers)

AUTRES

OTHERS

Francis Villeneuve ~ Sonia Demers ~ Jim Burgess ~ Mohammed Oukrid ~ Zohra Soufiani ~ Louise Lebrun ~ Sean McAdam;

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adoptée, et ce, avec les modifications suivantes :

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted, and this, along with the following changes:

- RETIRER 5.5 – 2018-20034 : 212, chemin d'Old Chelsea (mise à jour)
- RETIRER 7.1 – Suivi du projet de règlement 1071-18 concernant les dispositions sur la plantation d'arbres

- REMOVE 5.5 – 2018-20034: 212 Old Chelsea (update)
- REMOVE 7.1 – Follow-up on Draft By-law 1071-18 regarding provisions on tree planting

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 3 octobre 2018

2.1 Ordinary meeting held October 3, 2018

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 octobre 2018, soit par la présente adoptée.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the minutes of the ordinary meeting held October 3, 2018, be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS	3.0 QUESTIONS PERIOD
---------------------------------	-----------------------------

Aucune None

4.0 DÉROGATION MINEURE	4.0 MINOR EXEMPTION
-------------------------------	----------------------------

4.1 2018-20076 Lot 6 193 743 au cadastre du Québec 8, 12 et 16, chemin Cecil	4.1 2018-20076 Lot 6 193 743 of the Quebec cadastre 8, 12 and 16 Cecil Road
---	--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 193 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 8, 12 et 16, chemin Cecil, a présenté à la Municipalité de Chelsea trois demandes de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de 2 habitations collective reliées par une passerelle (blocs II et III), comme suit :

- Chaque bâtiment possédera une superficie totale de plancher de 1539 m² (bloc II) et 1522 m² (bloc III) au lieu de 1500 m²,
- Une passerelle reliant les 2 bâtiments sera construite à l'intérieur des marges de recul et sur la ligne de lot,
- Les bâtiments posséderont une hauteur de 13,5 m au lieu de 12 m,

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 novembre 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le CCUDD recommande d'accorder ces trois dérogations mineures afin de permettre l'aménagement de 2 habitations collective reliées par une passerelle (blocs II et III), comme suit :

- Chaque bâtiment possédera une superficie totale de plancher de 1539 m² (bloc II) et 1522 m² (bloc III) au lieu de 1500 m²,
- Une passerelle reliant les 2 bâtiments sera construite à l'intérieur des marges de recul et sur la ligne de lot,
- Les bâtiments posséderont une hauteur de 13,5 m au lieu de 12 m,

et ce, en faveur du lot 6 193 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 8, 12 et 16, chemin Cecil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 193 743 of the Quebec cadastre, property also known as 8, 12 and 16 Cecil Road, has presented to the Municipality of Chelsea three minor exemption requests for the purpose of allowing the construction of 2 community housing buildings linked by a footbridge (blocks II & III), including what follows

- Each building will possess a total floor area of 1539 m² (block II) and 1522 m² (block III) instead of 1500 m²,
- A footbridge linking the 2 buildings will be built inside the setbacks and on the property line,
- These buildings will have a height of 13.5 m instead of 12 m,

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on November 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the PSDAC recommends granting these three minor exemptions for the purpose of allowing the construction of 2 community housing buildings linked by a footbridge (blocks II & III), where:

- Each building will possess a total floor area of 1539 m² (block II) and 1522 m² (block III) instead of 1500 m²,
- A footbridge linking the 2 buildings will be built inside the setbacks and on the property line,
- These buildings will have a height of 13.5 m instead of 12 m,

and this, in favour of Lot 6 193 743 of the Quebec cadastre, property also known as 8, 12 and 16 Cecil Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0 PIIA	5.0 SPAIP
-----------------	------------------

5.1 2018-20077 Lot 6 193 743 au cadastre du Québec 8, 12 et 16, chemin Cecil	5.1 2018-20077 Lot 6 193 743 of the Quebec cadastre 8, 12 and 16 Cecil Road
---	--

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme le lot 6 193 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 8, 12 et 16, chemin Cecil, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la

WHEREAS the developer of the property known as lot 6 193 7043 of the Quebec cadastre, property also know as 8, 12 and 16 Cecil Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow the construction of two retirement housing buildings (blocks

construction de deux habitations collectives pour personnes âgées (blocs II et III) et un bâtiment mixte comprenant une garderie au r-d-c et des bureaux aux étages (bloc I);

ATTENDU QUE les bâtiments seront couverts de bois de cèdre ou Canexel ou en fibrociment à apparence de bois de style James Hardie, avec certains murs en pierre, et certains espaces des murs entre les fenêtres seront couverts de stucco et la toiture sera en acier;

ATTENDU QUE la cour arrière de la garderie sera recouverte d'un gazon synthétique conforme aux normes pour garderie et plusieurs arbres seront plantés;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 novembre 2018;

ATTENDU QUE les membres ont une longue discussion sur plusieurs aspects positifs et négatifs du projet et estiment qu'il faut demander au promoteur de réviser certains aspects de son projet avant d'émettre une recommandation;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Anne Bursey, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande au conseil municipal de REFUSER cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 6 193 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, 12 et 16, chemin Cecil.

QUE le Service de l'urbanisme communique au promoteur la listes des points à réviser et qu'il revienne présenter au CCUDD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 2018-20079
Lot 4 983 824 au cadastre du Québec
81, chemin du Relais

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme le lot 6 277 797 (non officiel) au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, (« Quartier Meredith (bâtiment de 8 logements), Conception d'implantation, dossier ALA0104, révision 01, 23/09/2018 », élévations « Plan 8 logis_30 oct. 2018 ») afin de permettre la construction d'une habitation multi-logement de huit (8) logements, incluant :

- Une allée d'accès et stationnement partagés avec le bâtiment voisin au 85 chemin du Relais, qui permet de réduire la superficie asphaltée sur les deux lots;
- Il n'y a en effet que quatre (4) cases de stationnement de surface dédiées aux visiteurs par bâtiment, puisque le stationnement principal est intérieur et occupe le rez-de-chaussée du bâtiment;
- Le bâtiment est également placé près du chemin du Relais, ce qui permet de cacher le stationnement à l'arrière loin de la vue des passants;

II and III) and a mixed building that will house a daycare on the ground floor and offices on the upper levels (block I);

WHEREAS these buildings will be covered in cedar or Canexel wood or James Hardie fiber cement wood look and some stone walls, and that stucco will be used in on walls in between window spaces and that the roof will be made of steel;

WHEREAS the daycare's backyard will be covered in synthetic turf compliant with standards for daycare and several trees will be planted;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on November 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members have a long discussion on several positive and negative aspects of this project and agree that we must ask the developer to revise specific aspects of his project before issuing a recommendation;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Anne Bursey, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to DENY this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of Lot 6 193 743 of the Quebec cadastre, property also known as 8, 12 and 16 Cecil Road.

THAT the Planning Services provide the developer with a list of features to revise and ask them to return to the PSDAC

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.2 2018-20079
Lot 4 983 824 of the Quebec cadastre
81 Relais Road

WHEREAS the developer of the property known as the (non-official) lot 6 277 797 of the Quebec cadastre, property also know as 81 Relais Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme ("Quartier Meredith (bâtiment de 8 logements), Conception d'implantation, dossier ALA0104, révision 01, 23/09/2018", elevations "Plan 8 logis_30 oct 2018") to allow the construction of a multi-unit dwelling of eight (8) units, including;

- An access and parking aisle shared with the neighboring building at 85 Relais Road, which will then reduce the asphalt area on both lots;
- There are only four (4) surface parking spaces dedicated to visitors per building, since the main parking is located indoor and occupies the ground floor of the building;
- The building is also located near Relais Road, which makes it possible to hide the parking at the rear away from the view of passersby;

- Plusieurs arbres sont plantés dans la cour avant, latérales et arrière;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 novembre 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le CCUDD recommande au conseil municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 6 277 797 (non officiel) au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 2018-20080
Lot 4 983 824 au cadastre du Québec
85, chemin du Relais (mise à jour)

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme le lot 6 274 713 (non officiel) au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 85, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (« Quartier Meredith (bâtiment de 8 logements), Conception d'implantation, dossier ALA0104, révision 01, 23/09/2018 », élévations « Plan 8 logis_30 oct. 2018 ») afin de permettre la construction d'une habitation multi-logement de huit (8) logements, incluant :

- Une allée d'accès et stationnement partagés avec le bâtiment voisin au 81 chemin du Relais, qui permet de réduire la superficie asphaltée sur les deux lots;
- Il n'y a en effet que quatre (4) cases de stationnement de surface dédiées aux visiteurs par bâtiment, puisque le stationnement principal est intérieur et occupe le rez-de-chaussée du bâtiment;
- Le bâtiment est également placé près du chemin du Relais, ce qui permet de cacher le stationnement à l'arrière loin de la vue des passants;
- Plusieurs arbres sont plantés dans la cour avant, latérales et arrière;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 novembre 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le CCUDD recommande au conseil municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 6 274 713 (non officiel) au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 85, chemin du Relais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 2018-20081
Lot 4 983 824 au cadastre du Québec
184, chemin du Relais

- Several trees will be planted in the front, side and rear yard;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on November 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of Lot, and this, in favour of the (non-official) lot 6 277 797 of the Quebec cadastre, property also know as 81 Relais Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2018-20080
Lot 4 983 824 of the Quebec cadastre
85 Relais Road (Update)

WHEREAS the developer of the property known as the (non-official) lot 6 274 713 of the Quebec cadastre, property also know as 85 Relais Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme ("Quartier Meredith (bâtiment de 8 logements), Conception d'implantation, dossier ALA0104, révision 01, 23/09/2018", elevations "Plan 8 logis_30 oct 2018") to allow the construction of a multi-unit dwelling of eight (8) units, including;

- An access and parking aisle shared with the neighboring building at 81 Relais Road, which will then reduce the asphalt area on both lots;
- There are only four (4) surface parking spaces dedicated to visitors per building, since the main parking is located indoor and occupies the ground floor of the building;
- The building is also located near Relais Road, which makes it possible to hide the parking at the rear away from the view of passersby;
- Several trees will be planted in the front, side and rear yard;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on November 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of Lot, and this, in favour of the (non-official) lot 6 274 713 of the Quebec cadastre, property also know as 85 Relais Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.4 2018-20081
Lot 4 983 824 of the Quebec cadastre
184 Relais Road

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 193 601 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 184, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (plan préparé par Monsieur Mathieu Fournier, identifié par le numéro 607 de ses minutes, daté 1/11/2018 et élévations « PlanImages, Plans préliminaires, DT-18106 ») afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée personnalisée, avec un revêtement de bois Maibec ou de Canaxel, de la pierre (Permacon), un revêtement en acier pour la toiture et des débords de toit minimaliste, ainsi qu'un patio en arrière construit en béton;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 novembre 2018;

ATTENDU QUE le propriétaire assiste à la réunion et mentionne de peut-être augmenter la taille des fenêtres à l'arrière;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le CCUDD recommande au conseil municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 6 193 601 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 184, chemin du Relais.

QUE l'on greffe une condition laquelle consiste à ce que le plan final, si les fenêtres sont agrandies, soit soumis au conseil pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 2018-20034
Lot 5 695 740 au cadastre du Québec
212, chemin d'Old Chelsea (mise à jour)
[Ce point a été retiré à la demande du requérant]

6.0 LOTISSEMENT

6.1 2018-20078
Lot 6 193 743 au cadastre du Québec
8, 12 et 16, chemin Cecil

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme le lot 6 193 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, 12 et 16, chemin Cecil, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre de diviser le lot existant en trois lots à bâtir tel que démontré au plan d'implantation préparé par M. Pierre J. Tabet, architecte, date du 31 octobre 2018, et portant le numéro de dossier A-100;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 novembre 2018;

ATTENDU QUE les membres préfèrent retirer ce dossier et demander au promoteur de réviser certains aspects de sa

WHEREAS the owner of the property known as lot 6 193 601 of the Quebec cadastre, property also know as 184 Relais Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme (plan prepared by Mr. Mathieu Fournier, identified by the number 607 of his minutes, dated 1/11/2018 and elevations "PlanImages, Plans préliminaires, DT-18106") to allow the construction of a custom isolated single-detached dwelling, with Maibec or Canaxel wood cladding, stone (Permacon), steel roof cladding and minimalist roof overhangs, as well as a rear patio built in concrete;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on November 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS the owner is present at this meeting and mentions that he might increase the size of the back windows;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of lot 6 193 601 of the Quebec cadastre, property also know as 184 Relais Road.

THAT a condition be registered consisting that the final plans, should the windows be increased, be submitted to Council for approval.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.5 2018-20034
Lot 5 695 740 of the Quebec cadastre
212 Old Chelsea Road (Update)
[This item has been removed at the proponent's request]

6.0 SUBDIVISION

6.1 2018-20078
Lot 6 193 743 of the Quebec cadastre
8, 12 and 16 Cecil Road

WHEREAS the developer of the property known as lot 6 193 743 of the Quebec cadastre, property also know as 8, 12 and 16 Cecil Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a preliminary subdivision proposal in order to divide the existing lot into three building lots as demonstration on the site plan prepared by Mr. Pierre J. Tabet, Architect, dated October 31, 2018 and identified by file number A-100;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on November 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members prefer removing this file and ask the developer to revise specific aspects of his SPAIP request (found up-above at

demande de PIA (voir ci-dessus, au point 5.1) avant de se prononcer sur cet avant-projet de lotissement;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le CCUDD demande au Service de l'urbanisme communique au promoteur la listes des points à réviser et qu'il revienne présenter au CCUDD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 2018-20074
Lot 3 031 519 au cadastre du Québec
Terrain en bordure de la route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 519 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant en bordure de la route 105, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre la création de trois (3) lots résidentiels à bâtir, et ce, tel que démontré sur le plan cadastral préliminaire préparé le 16 mai 2018, par Monsieur Jacques Bérubé, arpenteur-géomètre, dossier numéro 18-JB2348;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 novembre 2018;

ATTENDU QU'une contribution monétaire relatives aux dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels a déjà été payés en 1981 dans le cadre d'une opération cadastrale précédente;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le CCUDD recommande au conseil d'approuver cet avant-projet de lotissement tel que démontré sur le plan préparé le 16 mai 2018, par Monsieur Jacques Bérubé, arpenteur-géomètre, dossier numéro 18-JB2348, et ce, sur le lot 3 031 519 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant un terrain en bordure de la route 105

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

item 5.1) before issuing a recommendation on this preliminary subdivision proposal;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the PSDAC asks the Planning Services provide the developer with a list of features to revise and ask them to return to the PSDAC

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2018-20074
Lot 3 031 519 of the Quebec cadastre
Land along Route 105

WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 031 519 of the Quebec cadastre, property also known as land along Route 105, has presented a request for the approval of a preliminary subdivision proposal in order to create three (3) residential building lots, and this, as demonstrated on the preliminary cadastral plan prepared by Mr. Jacques Bérubé, Land Surveyor on May 16, 2018, and identified by the file number 18-JB2346

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on November 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS a monetary contribution relating to provisions respecting parks, playgrounds and natural areas has already been paid in 1981 as part of a previous cadastral operation;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the PSDAC recommends to Council to approve this preliminary subdivision proposal as demonstrated on the plan prepared by Mr. Jacques Bérubé, Land Surveyor on May 16, 2018, and identified by the file number 18-JB2346, and this, in favour of Lot 3 031 519 of the Quebec cadastre, property also known as land along Route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	7.0	PLANNING BY-LAWS
	Aucun		None
8.0	INFORMATION DU CONSEIL	8.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
8.1	Session extraordinaire du 22 octobre 2018	8.1	October 22, 2018 Special Sitting of Council
8.2	Session ordinaire du 6 novembre 2018	8.2	November 6, 2018 Ordinary Sitting of Council
9.0	DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS	9.0	TABLING OF COMMITTEE MINUTES
9.1	CCUDD : 5 septembre 2018	9.1	PSDAC: September 5, 2018
9.2	Ressources naturelles : 20 août 2018	9.2	Natural Resources: August 20, 2018
9.3	Finances : 20 août 2018	9.3	Finance: August 20, 2018
9.4	Voirie : 7 septembre 2018	9.4	Roads: September 7, 2018
9.4	Groupe de travail sur les Services santé : 10 juin et 25 septembre 2018	9.5	Health Services Work Group: June 10 and September 25, 2018

10.0 AUTRE**10.1 Présentation d'un nouveau produit de revêtement**

Les membres du CCUDD prennent connaissance d'un nouveau type de revêtement conçu par la compagnie James Hardie offrant un produit abordable composé de fibrociment à l'apparence de bois d'une grande performance et durabilité.

10.2 Calendrier des réunions 2019

Les membres reçoivent dans leur trousse le calendrier des dates de réunion pour l'année 2019.

10.0 OTHER**10.1 Presentation of a new cladding product**

PSDAC members take into consideration a new type of cladding made by the James Hardie Company which offers an affordable fibro-cement siding with the appearance with great performance and durability.

10.2 2019 Meeting Schedule

Members have received in the kits the meeting schedule for 2019.

11.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que cette rencontre soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that this meeting be adjourned at 9:05 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Michel Beaulne

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Simon Joubarne, président / Chair